

Décision de banalisation de la journée Paul Sab' en Fête du 2 juin 2016.

Conseil d'administration du 4 avril 2016

Délibération 2016/04/CA-042

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident :

Article 1 :

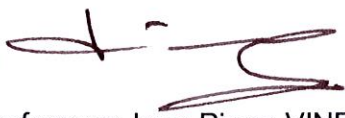
La journée du 2 juin 2016 sera banalisée pour les bénévoles qui participent à l'organisation de Paul Sab' en Fête.

Article 2 :

La journée du 2 juin 2016 sera banalisée pour les personnels participant aux activités de Paul Sab' en Fête.

Toulouse, le 4 avril 2016
Le Président,




Professeur Jean-Pierre VINEL

Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 30

Nombre de voix favorables : 30
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0